

DECRET DU 12 JUILLET 1968 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution,
Sur la proposition du Premier ministre,

Décète :

Article 1^{er}. — Sont nommés :

<i>Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles</i>	MM. André MALRAUX.
<i>Ministre d'Etat chargé des affaires sociales</i>	Maurice SCHUMANN.
<i>Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement</i>	Roger FREY.
<i>Ministre d'Etat</i>	Jean-Marcel JEANNENEY.
<i>Garde des sceaux, ministre de la justice</i>	René CAPITANT.
<i>Ministre des affaires étrangères</i>	Michel DEBRE.
<i>Ministre de l'intérieur</i>	Raymond MARCELLIN.
<i>Ministre des armées</i>	Pierre MESSMER.
<i>Ministre de l'économie et des finances</i>	François ORTOLI.
<i>Ministre de l'éducation nationale</i>	Edgar FAURE.
<i>Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire</i>	Olivier GUICHARD.
<i>Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales</i>	Robert GALLEY.
<i>Ministre de l'équipement et du logement</i>	Albin CHALANDON.
<i>Ministre de l'industrie</i>	André BETTENCOURT.
<i>Ministre de l'agriculture</i>	Robert BOULIN.
<i>Ministre des transports</i>	Jean CHAMANT.
<i>Ministre des anciens combattants et victimes de guerre</i>	Henri DUVILLARD.
<i>Ministre des postes et télécommunications</i>	Yves GUENA.

Article 2. — Sont nommés :

<i>Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information</i>	Joël LE THEULE.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique</i>	Philippe MALAUD.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports</i>	Joseph COMITI.
<i>Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer</i>	Michel INCHAUSPE.
<i>Secrétaire d'Etat aux affaires sociales</i>	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH.
<i>Secrétaire d'Etat aux affaires sociales</i>	Pierre DUMAS.
<i>Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères</i>	Yvon BOURGES.
<i>Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères</i>	Jean de LIPKOWSKI.
<i>Secrétaire d'Etat à l'intérieur</i>	André BORD.
<i>Secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances</i>	Jacques CHIRAC.
<i>Secrétaire d'Etat à l'éducation nationale</i>	Jacques TRORIAL.
<i>Secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement</i>	Philippe DECHARTRE.

Article 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1968.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

C. DE GAULLE.